



Paris, le 29 octobre 2024

Votre contrat n° AH 873 098

### Attestation d'assurance de responsabilité civile

Generali IARD atteste que CLEA, numéro de Siret 49872356800024, demeurant 5 A RUE PASTEUR BP 60210 57350 STIRING WENDEL, est titulaire du contrat n° AH 873 098.

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités suivantes :

Association ayant pour objet

- L'accueil collectif de mineurs et ateliers pédagogiques. (voir détails de l'activité figurant dans les clauses prévues aux dispositions particulières)
- L'organisation d'une activité de basket loisirs pour adulte deux fois par semaine.

Seules les garanties mentionnées dans le tableau ci-dessous sont souscrites pour les montants précisés :

Garantie	Montant	Franchise
<b>Responsabilité Civile Générale</b>		
Tous dommages confondus Ce plafond englobant	8 000 000 EUR	non indexés par sinistre, Franchise : néant
Dommages corporels garantis et Dommages immatériels en résultant Caused par :  Faites inexcusables Accidents de travail Maladies professionnelles	1 500 000 EUR	par période d'assurance quel que soit le nombre de victimes Franchise : néant
Dommages matériels garantis et Dommages immatériels en résultant	2 500 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 320 EUR maxi 3 200 EUR par sinistre
Atteintes à l'environnement d'origine accidentelle	500 000 EUR	non indexés par période d'assurance, Franchise : 3200 EUR par sinistre
Dommages matériels et immatériels en résultant causés aux biens mobiliers confiés et/ou prêtés	100 000 EUR	par sinistre, Franchise : 500 EUR par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel et Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel non garanti	150 000 EUR	par sinistre, Franchise 1000 EUR par sinistre

1 / 2

Pour nous écrire : Generali - Segment Entreprises Dommages entreprises - 75456 Paris Cedex 09



Attestation contrat n° AH 873 098

Garantie	Montant	Franchise
<b>RC Après livraison et/ou RC professionnelle</b>		
Tous dommages confondus dont	2 500 000 EUR	par période d'assurance, Franchise 10% des dommages, mini 1000 EUR maxi 3000 EUR
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel et Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel non garanti y compris frais de dépose - repose	200 000 EUR	par période d'assurance, Franchise 10% des dommages, mini 1500 EUR maxi 3000 EUR
Frais de retrait engagés par l'Assuré	50 000 EUR	par période d'assurance, Franchise 2000 EUR par sinistre

Garantie	Montant	Franchise
<b>Responsabilité Civile Générale</b>		
Dommages matériels et immatériels en résultant causés aux biens immobiliers confiés	230 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 320 EUR maxi 3200EUR

Clause particulière :

La garantie est étendue à l'organisation de l'évènement « Les foulées de Noël » qui aura lieu le dimanche 8 décembre 2024 à Stiring-Wendel ainsi qu'à sa journée de préparation le 3 décembre 2024.

La présente attestation est valable pour la période du 14 septembre 2024 au 13 septembre 2025 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations